

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU
 Société anonyme au capital de 919.611,96 euros
 Siège social - 34 route d'Ecully - 69570 DARDILLY
 542.079.124 R.C.S.LYON- Code APE 0111
 Exercice social du 1er janvier au 31 décembre

COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS RESUMES 2013

I - Bilan social (en milliers d'euros)

ACTIF NET	30.06.2013	31.12.2012
Actif immobilisé net	831	834
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	797	796
Immobilisations financières	34	38
Actif circulant net	328	637
Stocks et encours	-	-
Clients et comptes rattachés	11	12
Autres créances et comptes de régularisation	52	604
Valeurs mobilières de placement	261	17
Disponibilités	4	4
TOTAL DE L'ACTIF NET	1 159	1 471

PASSIF	30.06.2013	31.12.2012
Capitaux propres	881	1 104
Capital social	920	920
Primes	-	-
Réserves	(241)	94
Résultat	(223)	(335)
Ecart de réévaluation	425	425
Provisions pour risques et charges	4	4
Dettes	274	363
Emprunts et dettes financières	-	114
Fournisseurs et comptes rattachés	79	51
Dettes fiscales et sociales	172	184
Autres dettes et comptes de régularisation	23	14
TOTAL DU PASSIF	1 159	1 471

II - Compte de résultat social (en milliers d'euros)

	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	61	110	275
Autres produits d'exploitation	24	-	-
Produits d'exploitation	85	110	275
Achats et variation de stocks	-	-	-
Autres achats et charges externes	(196)	(211)	(479)
Impôts et taxes	(2)	(2)	(2)
Charges de personnel	(17)	(16)	(31)
Dotations aux amortissements et provisions	(1)	(95)	(221)
Autres charges	(23)	-	-
Charges d'exploitation	(239)	(324)	(733)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(154)	(214)	(458)
RESULTAT FINANCIER	(69)	13	13
RESULTAT COURANT	(223)	(201)	(445)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	110	110
Impôts sur les résultats	-	-	-
RESULTAT NET	(223)	(91)	(335)
RESULTAT NET PAR ACTION	(1,11 €)	(0,45 €)	(1,67 €)
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION	(1,11 €)	(0,45 €)	(1,67 €)

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

<i>En milliers euros</i>	30.06.2013	31.12.2012
<i>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat net de la société	(223)	(335)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissement et provisions	4	8
Plus-values de cession	-	-
Marge brute d'autofinancement	(219)	(327)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	49	(20)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(170)	(347)
<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	-	-
Cessions d'immobilisations	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	-
<i>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Dividendes	0	(1 415)
Augmentation compte courant groupe	414	954
Emissions d'emprunts et de dettes financières	-	-
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	414	(461)
<i>Variation nette de trésorerie</i>	244	(808)
Trésorerie d'ouverture	21	829
Trésorerie de clôture	265	21

IV - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2013. Compte tenu du caractère non significatif de l'activité de la société MAS DE LA PERONNE et de la SNC VILLAGE DE LA PERONNE, détenues respectivement à 100 % et 99,90 % par votre société, il n'a pas été établi de comptes consolidés au titre du premier semestre 2013. Au titre de cet exercice, la société n'a contrôlé, ni eu d'influence notable sur aucune autre société.

PRINCIPES COMPTABLES

Principes d'arrêté

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes. Les principes comptables retenus lors de l'arrêté semestriel sont identiques à ceux retenus lors de l'arrêté annuel précédent.

EVENEMENT POSTERIEUR AU 30 JUIN 2013

Néant

INFORMATION SECTORIELLE

Chiffre d'affaires par activité

	30.06.2013	30.06.2012
Ventes de produits.....	17	12
Locations.....	5	8
Produits des activités annexes.....	39	90
Total	61	110

Au 30 juin 2013, l'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	1.104
Variations du premier semestre 2013 :	
- Résultat de la période	(223)
Capitaux propres au 30 juin 2013	881

OPERATIONS REALISEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Dettes fournisseurs	31 K€
Autres créances.....	306 K€
Autres achats et charges externes	86 K€
Prestations de services.....	39 K€
Produits financiers	3 K€

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée (HT)
SABETON, société mère	Convention de prestations de services facturée par la société mère	76
VILLAGE DE LA PERONNE, filiale	Convention de prestations de services facturée à la filiale	39

EVOLUTION DES ENGAGEMENTS DONNES SUR LE PREMIER SEMESTRE

- NEANT

INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la convention de répartition de l'impôt entre la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et la société SABETON a une durée expirant le 31 décembre 2017.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe.

Compte tenu du résultat fiscal déficitaire au 30 juin 2013, aucune charge d'impôt n'a été constatée.

V – RAPPORT D'ACTIVITE

Les comptes sociaux au 30 juin 2013 font ressortir une perte de 223 K€ à comparer à une perte de 91 K€ au 30 juin 2012.

Il n'y a pas de nouveaux risques par rapport à l'exercice 2012.

Le projet de village de marques à Miramas porté par la SNC VILLAGE DE LA PERONNE, filiale de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, a été autorisé par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) en date du 29 janvier 2013. Cette autorisation, qui a fait l'objet de trois recours devant le Conseil d'Etat, n'est pas définitive.

Perspectives

La société poursuivra son projet relatif à l'aménagement du Domaine de la Péronne situé à Miramas.

Evènement postérieur au 30 juin 2013

Il n'y a pas d'éléments significatifs depuis le 30 juin 2013.

VI – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES
Frédéric CHEVALIER

MAZARS
Pierre BELUZE

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

S.A. au capital de 919.611,96 euros - 542 079 124 RCS LYON

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Claude GROS
Président